

demandons donc par mon amendement que l'argent soit versé dans la Caisse de la sécurité de la vieillesse.

M. l'Orateur suppléant: La présidence a lu l'amendement du député de Grey-Bruce et elle est disposée à entendre les arguments en faveur de son acceptation.

L'hon. M. Pennell: J'estime, en toute déférence, monsieur l'Orateur, que l'amendement du député dépasse les prérogatives accordées aux simples députés, car il dérangerait l'équilibre des voies et moyens. En exposant sa thèse, le député a bien précisé que le ministre des Finances (M. Sharp) trouverait moyen de dépenser cet argent. Si je puis reprendre ses paroles, il voulait que le gouvernement soit honnête. Il s'imagine sans aucun doute que cet argent va être dépensé par le Conseil du Trésor. De son propre aveu, l'amendement va nettement détruire l'équilibre des voies et moyens. J'estime donc que l'amendement est irrecevable. Comme il est proposé par quelqu'un n'ayant pas à rendre compte de dépenses de fonds publics, je vous demande de rendre votre décision en conséquence.

• (3.40 p.m.)

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, si ce que j'ai dit à ce sujet est inexact ou si nous avons mal interprété l'objet de la présente mesure, je suis prêt à présenter des excuses. Cependant, nous savons à quoi tend cette mesure; on l'a expliquée clairement. Ce que nous désirons, c'est que le ministre verse l'argent à la bonne Caisse. Tel était l'objet du mini-budget, et c'est la raison d'être de la mesure dont nous sommes saisis. Le ministre lui-même l'a dit, et pourtant il nous informe aujourd'hui que l'argent en question ne sera pas versé à cette Caisse. Voilà notre façon de penser.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas en quoi l'amendement serait irrecevable. Il n'influe aucunement sur les voies et moyens. En voici la teneur:

Que le bill C-268 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec instructions à ce comité de modifier ledit bill de façon qu'il y soit décrété que les montants obtenus grâce à la majoration de la taxe prévue par la loi sur la taxe d'accise, que prescrit ledit bill, seront versés à la Caisse de la sécurité de la vieillesse pour faire les paiements supplémentaires de la sécurité de la vieillesse autorisés par le présent Parlement, et non versés au Fonds du revenu consolidé.

Je soutiens que cette proposition n'influe pas du tout sur l'équilibre des voies et moyens. C'est la raison pour laquelle la taxe a été décrétée. On a prétexté que les sommes qui

seraient recueillies serviraient à financer la prestation supplémentaire prévue au titre de la sécurité de la vieillesse. Je ne puis croire que le gouvernement veuille imposer une taxe à une fin précise, et en affecte ensuite le produit à une autre fin. Voilà ce que l'amendement tend à empêcher.

Nous avons exposé nos vues à la Chambre maintes et maintes fois. Nous avons signalé le danger que comportent l'initiative que le gouvernement s'apprête à prendre et le paradis de fureteurs qui serait créé par suite de cette décision gouvernementale. Des fureteurs s'en donneront à qui mieux mieux partout au pays. Les bénéficiaires de la pension de vieillesse sont inondés de documents, formules, brochures et feuillets publicitaires. Et tout cela, parce que le gouvernement s'obstine à ne pas vouloir permettre une prestation supplémentaire de \$25 par mois aux bénéficiaires de la pension de vieillesse, mesure que mon parti a préconisée.

Après avoir levé un impôt qui, au dire du ministre, devait servir à montrer au Canadiens qu'aucun avantage n'est gratuit, le gouvernement veut maintenant utiliser cet argent à d'autres fins. Il extirpe de l'argent en invoquant un prétexte et il va l'utiliser à une autre fin. Pareil comportement ne saurait être justifié.

Je dirais à Votre Honneur que l'amendement n'empiète pas sur les voies et moyens et qu'il est recevable. Nous sommes au courant du gaspillage qui se produit. La publicité faite dans tout le pays est incroyable. Des centaines de milliers de dollars sont gaspillés par un gouvernement qui utilise cette mesure sous l'unique prétexte que les contribuables qui versent cet impôt supplémentaire fournissent le montant nécessaire au versement supplémentaire accordé aux vieillards pensionnés, alors qu'en fait les sommes perçues seront versées au Fonds du revenu consolidé.

Si les gens trouvaient que les sommes réservées à certaines fins devraient être accumulées dans la Caisse de la sécurité de la vieillesse, comment le gouvernement pourrait-il s'y opposer? Cela ne porterait nulle atteinte aux voies et moyens puisque l'argent serait payé. Rien ne nous indique la façon dont les ressources financières seront utilisées. Le gouvernement a déclaré que l'argent provenant de ces surtaxes infligées aux Canadiens serviront à payer un montant supplémentaire aux pensionnés. Et maintenant qu'ils ont montré la voie, drapés dans une cape de droiture qu'ils ont revêtue à cette occasion pour s'attirer la sympathie de la population, les députés ministériels vont se servir de l'argent obtenu à d'autres fins.